

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: WEI B

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2017-0010-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0015221-0001

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	7
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	7
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	11

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	13
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	13
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	13
5. Conditions générales d'utilisation	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	13
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	14
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	14
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	15
6. Autres informations	15

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

WEI B

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Koppers International B.V.
	Adresse	Molenlaan 55 1422XN Uithoorn Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	BE2017-0010-00-00 1-1	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0015221-0001
Date de l'autorisation	22/04/2016
Date d'expiration de l'autorisation	29/03/2021

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Koppers Denmark ApS
Adresse du fabricant	Avernakke 5800 Nyborg Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Avernakke 5800 Nyborg Danemark

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	19 - Créosote
Nom du fabricant	Koppers Denmark ApS
Adresse du fabricant	Avernakke 5800 Nyborg Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Avernakke 5800 Nyborg Danemark
Substance active	19 - Créosote
Nom du fabricant	Koppers UK
Adresse du fabricant	Huntsman Drive TS2 1SD Port Clarence Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Huntsman Drive TS2 1SD Port Clarence Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Créosote	Creosote Grade B or Grade C creosote as specified in European Standard EN 13991:2003	Substance active	8001-58-9	232-287-5	100

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Peut provoquer le cancer .
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus Voir note 1 dans Autres informations .
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Stocker dans un récipient fermé.
Éliminer le récipient dans Éliminer le contenu / l'emballage conformément à la réglementation locale / régionale
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Classe d'emploi 3 (UC 3) - Imprégnation sous pression

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif du bois destiné aux :

- Traverses de chemin de fer
- Clôtures en agriculture
- Clôtures en sport hippique

Classe d'emploi 3 selon norme EN 335

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Basidiomyceten (inclusief Lentinus lepideus)-pourriture du bois induisant des basidiomycètes--

Domaine d'utilisation	Intérieur Pour imprégnation en installations industrielles
Méthode(s) d'application	Système clos: procédé sous pression - Imprégnation sous vide/sous pression par lot, dans un système fermé. Température : 80-120 °C. Seule l'eau peut être utilisée comme liquide de refroidissement. La créosote qui subsiste après un cycle de traitement est stockée dans un réservoir et réutilisée au cours du cycle suivant.
Taux et fréquences d'application	Bois tendres : 70 - 185 kg/m ³ (voir classe de pénétration ci-dessous). Bois durs : 160 - 185 kg/m ³ (voir classe de pénétration ci-dessous). - 0 - Un cycle par lot. <u>Classe de pénétration (norme européenne EN 351) :</u> Bois tendres : La classe de pénétration (NP) dépend de la longévité demandée. Normalement on utilise la classe de pénétration 5. Bois durs : NP 3-5. La classe de pénétration dépend de la longévité demandée.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Wagon , métallique, jusqu'à 60 tonnes Conteneur de train, métallique, jusqu'à 30 tonnes Navire, métallique, jusqu'à 700 tonnes Camion, métallique, jusqu'à 30 tonnes IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), plastique : composite, jusqu'à 1000 litres IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), métallique, jusqu'à 1000 litres Tonneau/fût, métallique, jusqu'à 250 litres Le conditionnement doit avoir une contenance minimum de 20 litres.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir sous point 5

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir sous point 5

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir sous point 5

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir sous point 5

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir sous point 5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Classe d'emploi 4 (UC 4) - Imprégnation sous pression

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Traitement préventif du bois destiné aux : <ul style="list-style-type: none">• Support d'arbres fruitiers, de vignes et de houblon• Clôtures en agriculture• Clôtures en sport hippique Classe d'emploi 4 selon norme EN 335.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Basidiomyceten (inclusief Lentinus lepideus)-pourriture du bois induisant des basidiomycètes-- --champignons de la pourriture molle--

Domaine d'utilisation	Intérieur Pour imprégnation en installations industrielles
Méthode(s) d'application	Système clos: procédé sous pression - Imprégnation sous vide/sous pression par lot, dans un système fermé. Température : 80-120 °C. Seule l'eau peut être utilisée comme liquide de refroidissement. La créosote qui subsiste après un cycle de traitement est stockée dans un réservoir et réutilisée au cours du cycle suivant.
Taux et fréquences d'application	Bois tendres : 100 - 195 kg/m ³ (voir classe de pénétration ci-dessous). Bois durs : 160 - 210 kg/m ³ (voir classe de pénétration ci-dessous) - 0 - Un cycle par lot. <u>Classe de pénétration (norme européenne EN 351) :</u> Bois de conifères : Classe de pénétration (NP) 4-5 Bois dur : NP 3-5. La classe de pénétration dépend de la longévité demandée.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Wagon , métallique, jusqu'à 60 tonnes Conteneur de train, métallique, jusqu'à 30 tonnes Navire, métallique, jusqu'à 700 tonnes Camion, métallique, jusqu'à 30 tonnes IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), plastique : composite, jusqu'à 1000 litres IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), métallique, jusqu'à 1000 litres Tonneau/fût, métallique, jusqu'à 250 litres Le conditionnement doit avoir une contenance minimum de 20 litres.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir sous point 5

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour le bois traité destiné au support d'arbres fruitiers, de vignes et de houblon, les conditions suivantes sont imposées à l'utilisateur final. Le fabricant/fournisseur de bois traité a l'obligation de communiquer ces conditions à son client/utilisateur final :

- Les plantes/cultures qui ont été en contact avec du bois traité doivent être éliminées et ne doivent en aucun cas entrer dans la chaîne alimentaire.
- Lors de la planification et de la mise en place des supports pour arbres fruitiers, vignes et poteaux de houblon, il faut éviter que la plante/culture n'entre en contact avec le bois traité. Dans la mesure du possible, la préférence doit être accordée au bois partiellement traité (seulement à sa partie inférieure)

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir sous point 5

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir sous point 5

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir sous point 5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Classe d'emploi 3 (UC 3) - Imprégnation sous pression : rétention sur toute la masse du bois (bois plein)

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif du bois plein destiné aux :

- Traverses de chemin de fer
- Clôtures en agriculture
- Clôtures en sport hippique

Classe d'emploi 3 selon norme EN 335

Même usage que celui de la « classe d'emploi 3 (UC 3) - Imprégnation sous pression », mais avec la rétention exprimée sur toute la masse du bois.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Basidiomyceten (inclusief Lentinus lepideus)-pourriture du bois induisant des basidiomycètes--

Domaine d'utilisation	Intérieur Pour imprégnation en installations industrielles
Méthode(s) d'application	Système clos: procédé sous pression - Imprégnation sous vide/sous pression par lot, dans un système fermé. Température : 80-120 °C. Seule l'eau peut être utilisée comme liquide de refroidissement. La créosote qui subsiste après un cycle de traitement est stockée dans un réservoir et réutilisée au cours du cycle suivant.
Taux et fréquences d'application	Bois tendres : 50 - 120 kg/m ³ , bois dur : 20 - 180 kg/m ³ - 0 - Un cycle par lot.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Wagon , métallique, jusqu'à 60 tonnes Conteneur de train, métallique, jusqu'à 30 tonnes Navire, métallique, jusqu'à 700 tonnes Camion, métallique, jusqu'à 30 tonnes IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), plastique : composite, jusqu'à 1000 litres IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), métallique, jusqu'à 1000 litres Tonneau/fût, métallique, jusqu'à 250 litres Le conditionnement doit avoir une contenance minimum de 20 litres.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir sous point 5

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir sous point 5

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir sous point 5

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir sous point 5

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir sous point 5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Classe d'emploi 4 (UC 4) - Imprégnation sous pression : rétention sur toute la masse du bois (bois plein)

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif du bois plein destiné aux :

- Support d'arbres fruitiers, de vignes et de houblon
- Clôtures en agriculture
- Clôtures en sport hippique

Classe d'emploi 4 selon norme EN 335.

Même usage que celui de la « classe d'emploi 4 (UC 4) - Imprégnation sous pression », mais avec la rétention exprimée sur toute la masse du bois

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Basidiomyceten (inclusief Lentinus lepideus)-pourriture du bois induisant des basidiomycètes--

--champignons de la pourriture molle--

Domaine d'utilisation	Intérieur Pour imprégnation en installations industrielles
Méthode(s) d'application	Système clos: procédé sous pression - Imprégnation sous vide/sous pression par lot, dans un système fermé. Température : 80-120 °C. Seule l'eau peut être utilisée comme liquide de refroidissement. La créosote qui subsiste après un cycle de traitement est stockée dans un réservoir et réutilisée au cours du cycle suivant.
Taux et fréquences d'application	Bois tendres : 76 - 137 kg/m ³ , bois dur : 39 - 139 kg/m ³ - 0 - Un cycle par lot.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Wagon , métallique, jusqu'à 60 tonnes Conteneur de train, métallique, jusqu'à 30 tonnes Navire, métallique, jusqu'à 700 tonnes Camion, métallique, jusqu'à 30 tonnes IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), plastique : composite, jusqu'à 1000 litres IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), métallique, jusqu'à 1000 litres Tonneau/fût, métallique, jusqu'à 250 litres Le conditionnement doit avoir une contenance minimum de 20 litres.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir sous point 5

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour le bois traité destiné au support d'arbres fruitiers, de vignes et de houblon, les conditions suivantes sont imposées à l'utilisateur final. Le fabricant/fournisseur de bois traité a l'obligation de communiquer ces conditions à son client/utilisateur final :

- Les plantes/cultures qui ont été en contact avec du bois traité doivent être éliminées et ne doivent en aucun cas entrer dans la chaîne alimentaire.
- Lors de la planification et de la mise en place des supports pour arbres fruitiers, vignes et poteaux de houblon, il faut éviter que la plante/culture n'entre en contact avec le bois traité. Dans la mesure du possible, la préférence doit être accordée au bois partiellement traité (seulement à sa partie inférieure)

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir sous point 5

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir sous point 5

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir sous point 5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Classe d'emploi 4 (UC 4) - Imprégnation à chaud et à froid : rétention sur toute la masse du bois (bois plein)

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Traitement préventif du bois plein destiné aux :

- Support d'arbres fruitiers, de vignes et de houblon
- Clôtures en agriculture
- Clôtures en sport hippique

Classe d'emploi 4 - bois plein, imprégnation par bains chauds et froids.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Basidiomyceten (inclusief Lentinus lepideus)-pourriture du bois induisant des basidiomycètes--

: --champignons de la pourriture molle--

Domaine d'utilisation	Intérieur Pour imprégnation en installations industrielles
Méthode(s) d'application	Système clos - Imprégnation à chaud et à froid sans pression (synonymes : méthode de chaud/froid en réservoir ouvert, méthode de bain chaud/froid). Description du processus : Par lot, sans eau. Ce procédé de traitement n'est autorisé que pour le traitement du bois de menuiserie provenant de conifères. Le taux d'humidité du bois doit se situer entre 20 et 30 % maximum. La partie imprégnée d'un poteau doit toujours émerger quelque peu au-dessus du niveau du sol lorsque le poteau est utilisé. Les poteaux sont placés dans le réservoir de traitement rempli d'huile (créosote). En fonction de l'utilisation prévue, on détermine quelle partie du poteau doit être imprégnée (70 à 90 cm à partir du fond du poteau). L'huile est ensuite chauffée à 110 °C ± 5 °C et maintenue à cette température pendant 120 minutes afin que l'air puisse s'échapper du bois. Le chauffage est alors interrompu et on laisse refroidir le bois jusqu'à une température se situant entre 40 et 50 °C (la différence de température dépend des conditions spécifiques au site et du niveau de rétention souhaité du produit d'imprégnation). Lorsque cette température est atteinte (après environ 12 à 16 heures), les poteaux sont retirés du bain d'imprégnation à l'aide d'une cage. Pendant au moins 60 minutes, la cage de levage doit être maintenue au-dessus du réservoir de traitement, à proximité du système d'aspiration (phase d'égouttage et de condensation), avant l'ouverture du système.
Taux et fréquences d'application	Bois plein : Exigence de rétention d'au moins 90 kg/m ³ pour tout le bois de la partie imprégnée du poteau. Classe de pénétration : NP 2 (norme EN 351) - 0 - Un cycle par lot.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Wagon , métallique, jusqu'à 60 tonnes Conteneur de train, métallique, jusqu'à 30 tonnes Navire, métallique, jusqu'à 700 tonnes Camion, métallique, jusqu'à 30 tonnes IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), plastique : composite, jusqu'à 1000 litres IBC (conteneur intermédiaire pour vrac), métallique, jusqu'à 1000 litres Tonneau/fût, métallique, jusqu'à 250 litres Le conditionnement doit avoir une contenance minimum de 20 litres.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir sous point 5

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir sous point 5

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir sous point 5

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir sous point 5

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir sous point 5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Uniquement pour usage professionnel.
Prenez connaissance des instructions avant d'utiliser le produit.
Veillez à lire et à comprendre les consignes de sécurité avant de commencer à travailler avec le produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

Manipulation du produit

Ne manipulez le produit que dans un espace bien ventilé. Évitez l'inhalation des vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Les valeurs limites d'exposition ne doivent pas être dépassées. Suivez les instructions du fabricant concernant le nettoyage et l'entretien des équipements de protection. S'il n'y a pas d'instructions de nettoyage, utilisez alors du savon et de l'eau chaude. Gardez les équipements de protection individuelle à l'écart des autres vêtements. Les vêtements et autres matériaux absorbants fortement contaminés doivent être retirés et ne peuvent pas être réutilisés. Retirez immédiatement l'équipement de protection après la dernière manipulation du produit. Lavez l'extérieur des gants avant de les retirer. Les employés doivent laisser à l'endroit du traitement tous les équipements de protection et autres matériaux contaminés par le produit.

Protection respiratoire : si la ventilation est insuffisante, utilisez un masque respiratoire muni d'un filtre de protection contre les vapeurs organiques.

Protection oculaire : portez des lunettes de sécurité bien ajustées. Utilisez un écran facial en cas de risque d'éclaboussures.

Protection de la peau et du corps : portez des vêtements de travail protecteurs.

Protection des mains : portez des gants résistant aux produits chimiques. Remplacez les gants dès qu'ils présentent des signes d'usure.

Mesures d'hygiène : les vêtements contaminés doivent être placés dans des contenants scellés pour élimination. Informez les employés chargés du lavage et du nettoyage des propriétés dangereuses du produit. Lavez la peau après chaque séance de travail et avant les repas, les pauses-fumeurs et l'utilisation des toilettes. Il est interdit de manger, boire ou fumer pendant un travail avec le produit.

Le titulaire de l'autorisation doit spécifier l'équipement, le type et les matériaux de protection individuelle appropriés dans la fiche de données de sécurité (FDS).

Manipulation du bois traité

Pour éviter un rejet direct dans le sol ou dans l'eau, le bois (d'œuvre) fraîchement traité doit être entreposé après son traitement sous un abri et/ou sur une surface dure imperméable. En alternative, on peut utiliser un matériau absorbant comme l'écorce d'arbre. Les matières répandues ou contaminées devraient être recueillies pour être réutilisées ou éliminées comme déchets.

1. Application stricte des instructions de travail existantes.
2. Utiliser davantage les nacelles élévatrices, si possible.
3. Possibilité de se laver les mains et le visage à l'atelier/à l'extérieur.
4. Utilisation de combinaisons de travail légères résistantes aux produits chimiques et de gants résistants aux produits chimiques.
5. Utilisation de traverses et de poteaux secs. Ramenez les poteaux et traverses humides à l'entreprise d'imprégnation.
6. Sur les chantiers de construction : entreposez le bois traité avant utilisation de manière à prévenir les fuites dans le sol et l'eau, par exemple en plaçant le bois sur un matériau absorbant comme de l'écorce. Les matières répandues ou contaminées devraient être recueillies pour être réutilisées ou éliminées comme déchets.

7. Les déchets de bois traité, y compris les parties sciées, doivent être éliminés en tant que déchets dangereux, conformément aux réglementations locales/régionales.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : le contact avec la peau peut provoquer des brûlures, des irritations et une peau sèche.

Informations d'ordre général :

Premiers secours : peuvent être nécessaires après exposition, inhalation ou ingestion au travail. En cas de doute, contactez le centre antipoison.

Équipement de protection individuelle pour la personne procurant les premiers secours : retirez immédiatement tous les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation : veillez à respirer de l'air frais. Consultez un médecin en cas de symptômes.

Après contact avec la peau :

nettoyez la zone affectée avec du savon et beaucoup d'eau. Placez la victime sous traitement médical si des symptômes apparaissent.

Après contact avec les yeux : rincez l'œil ouvert à l'eau courante pendant quelques minutes. Consultez ensuite un médecin.

Après ingestion : rincez la bouche et buvez beaucoup d'eau. Placer sous traitement médical

Mesures de précaution vis-à-vis de l'environnement : Informez les autorités compétentes si le produit pénètre dans le réseau d'eau ou d'égouts.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : absorbez avec un liant pour liquide (sable, terre à diatomées, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Les matériaux contaminés doivent être éliminés conformément aux réglementations locales/régionales pour l'élimination des déchets.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Évacuez le contenu et le récipient vers une entreprise agréée pour l'élimination des déchets.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conservez le produit dans un endroit sec et bien ventilé, dans l'emballage d'origine bien fermé. Protégez contre les dégradations physiques et/ou l'usure. Ne doit pas être entreposé près de sources de chaleur et doit encore moins être exposé à des températures élevées. Tenez à l'écart d'oxydants et de sources d'inflammation. Protéger contre les décharges électrostatiques.

Utiliser dans les 10 ans suivant la date de fabrication.

6. Autres informations

Vous trouverez des informations sur les dangers et les recommandations de sécurité sous le point 3 de ce résumé des caractéristiques du produit (SPC).

Remarque 1 : il n'est pas possible de choisir le libellé correct correspondant à H360Fd. Le libellé correct correspondant à H360Fd doit être le suivant : « Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. »